Déclaration NEVA sur l'eau, en CCSPL du 10 nov. 2023

Nous avons pour beaucoup conscience de l'importance vitale de la ressource en eau, conscience parfois fraîchement réveillée au constat des sécheresses et étiages observés depuis 2019.
Une bien à mesurer à l'aune des changements climatiques auxquels nous participons, et aussi, à l'aune des situations mondiales catastrophiques vécues dans le monde[1] - telle celle dramatique dans la corne de l'Afrique.

« C'est un sujet planétaire, continental, national qui ne doit pas être évité localement », a affirmé François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire à l'occasion des Assises régionales de l'Eau à Tours le 7 nov.2023, assises auxquelles nous participions[2]

Pour ce qui est de cette prise en charge locale évoquée, la présente commission consultative est une opportunité pour concrétiser ce sujet et progresser dans la maîtrise qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Le constat au vu du rapport annuel 2022 qui nous a été présenté par Veolia, notamment sur l'appel à la ressource du Cénomanien, qui n'est toujours pas revenu à la limite maximum acceptable, devrait nous mobiliser tous, élus et citoyens, pour une Economie (c.à.d. une gestion) de l'eau vertueuse.

Il nous semble important d'examiner les moyens techniques et financiers existants, à mobiliser ou à renforcer (effectifs à la CC notamment en ingénierie, fiscalité, appel à fonds environnementaux…), mais il nous paraît aussi essentiel de mobiliser le public, usagers et clients, sur l'importance de l'eau et de son usage raisonnable, sur une trajectoire de sobriété, pour le bien de tous et pour le partage solidaire de cette ressource vitale.

Ainsi nous avons suggéré à l'issue de cette même commission tenue en 2022, que soit rédigée une courte mais solennelle « charte de l'eau » du territoire, à l'élaboration de laquelle nous avons proposé de contribuer.

Pour s'en inspirer, nous joignons à cette déclaration pour information quelques éléments constitutifs de la "Charte européenne des ressources en eau", adoptée … en 2001 ! - Nous pourrions aussi citer le plus récent "Plan gouvernemental d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau" d'août 2023.-

Nous, représentants de l'association NEVA, demandons de bien vouloir acter de cette déclaration au CR de la commission.

DA et RF

Cette déclaration comprend page suivante :

- *L'article de la NR du 8/11/2023*
- *Un extrait de la Charte Européenne* des ressources en eau

---

[1] Sur France-Inter le 8 novembre, chronique de Hugo Clément à 7h19 :
« *Des millions d'enfants risquent de mourir de faim dans La Corne de l'Afrique…situation catastrophique notamment en Somalie où ils ont subi 5 années consécutives sans une goutte de pluie, ce qui tue le bétail, sur quoi ils fondent leur nourriture. Et en 2023 les rares précipitations ont été diluviennes et destructrices, sur une terre aride et desséchée, incapable de retenir l'eau qui ruisselle et se perd…* »).

[2] L'exposé fait de la situation de l'eau en Région se trouve en fin de ce document

« C'est un sujet planétaire, continental, national qui ne doit pas être évité localement », a
De La NR 37 -8 nov 2023 page 2 à l'occasion des Assises régionales de l'Eau à Tours le 7 nov.
Avec cet encart :

Région Centre-val-de-Loire. Un état des lieux et des perspectives peu réjouissantes

Dans la région, 55 % de la consommation de l'eau est destinée à l'irrigation, 34 % à la production d'énergie, 7 % à l'eau potable et 4 % à l'industrie.

L'eau d'irrigation de la région vient à près de 90 % des nappes souterraines.

La population régionale est alimentée à 90 % d'eau souterraine (1.063 captages) et 10 % de ressources superficielles.

La grande majorité (81 %) des eaux de surface de la région n'est pas en bon état écologique.

Dans la région, l'augmentation de température est évaluée à 1,7 °C pour les soixante prochaines années soit 0,29 °C par prochaine décennie.

En 2070, le bassin de la Loire sera touché sur la moitié de la superficie de son bassin-versant par une baisse de niveau de 25 % à 30 %.

En région, les 173.513 ha de territoires artificialisés représentent potentiellement un manque d'infiltration vers les nappes phréatiques de 300 millions de m^3 soit la moitié de la consommation d'eau tous usages confondus.

Pour info : de la **Charte européenne des ressources en eau** (adoptée par le Comité des Ministres le 17 octobre 2001), ci-dessous, quelques points parmi les 19 que compte cette Charte :

1. Les ressources en eau douce doivent être utilisées conformément aux objectifs du développement durable, en tenant compte des besoins des générations présentes et futures.

2. L'eau doit faire l'objet d'une utilisation équitable et raisonnable dans l'intérêt général.

4. Il appartient à chacun de veiller à préserver les ressources en eau et à en user avec prudence,

6. Les acteurs publics et privés doivent mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux associées, qui respecte l'environnement dans son ensemble, qui prenne en compte l'aménagement du territoire et qui soit socialement équitable et économiquement rationnelle.

7. La gestion intégrée doit être fondée sur un inventaire des ressources en eau et tendre à veiller à leur protection, à leur conservation et, si nécessaire, à leur remise en état. En particulier, il faut prévenir toute nouvelle dégradation et l'épuisement de ces ressources, encourager le recyclage des eaux usées et, le cas échéant, limiter certaines utilisations.

9. Les ressources en eaux souterraines doivent faire l'objet d'une protection particulière et être utilisées de façon prioritaire pour la consommation humaine.

11. Les termes des concessions d'eau doivent être compatibles avec la présente Charte

12. La consommation de l'eau à grande échelle dans les processus agricoles ou industriels doit être évaluée avec soin et contrôlée en vue de mieux protéger l'environnement et d'éviter des utilisations non durables.

…